

Département : YVELINES
Commune : MUREAUX
Adresse : 2 RUE JEAN ROMMEIS
78130 LES MUREAUX

RECEPISSE DE DECLARATION DE MAIN COURANTE

Le 15/06/2022 à 14h58

Mme [REDACTED]

ayant pour nom d'usage : [REDACTED]

demeurant au : [REDACTED]

complément d'adresse : Sans objet

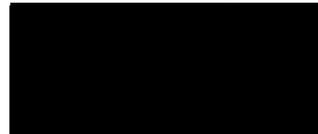
a effectué une déclaration de main courante inscrite au registre sous le numéro : DU/2022/0067497

relative au motif suivant : Différends entre usagers et personnes chargées d'une mission de service public

Fait à MUREAUX

Le 15/06/2022 à 15h18

Nom et grade du fonctionnaire
Émargement et cachet du service



Observations :

1. Le droit d'accès prévu par la loi 78.17 "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978 (article 34) peut être exercé auprès du secrétariat du siège de la circonscription de police dont dépend le service ayant enregistré la déclaration.
2. Aux termes de l'arrêté du 24 février 1995 autorisant la création dans les commissariats de police d'un traitement automatisé du registre de main courante, la délivrance ultérieure d'un extrait de déclaration est subordonnée à l'accord de l'autorité judiciaire.
3. Article 441-6 du Code Pénal : le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une indemnité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.
4. Le 'motif', tel que précisé dans le présent récépissé est strictement indicatif, ne préjugant en aucune manière des qualifications qui pourraient être retenues dans l'hypothèse d'instances judiciaires.

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre n° : DU/2022/0067497

Déclaration effectuée le 15/06/2022 à 15h18

Rédacteur : [REDACTED]

Service : GROUPE D'APPUI JUDICIAIRE

MINISTERE INTERIEUR > DGPN > DCSP > DZSP IDF > DDSP78 VERSAILLES > CSP LES MUREAUX > SU > GAJ

Motif : Différends entre usagers et personnes chargées d'une mission de service public

Adresse des faits dénoncés : 64 Rue Maurice Berteaux 78130 Les Mureaux

Date et heure des faits : le vendredi 10 juin 2022 à 17h30

Propos rapportés :

Constatons que se présente à nous la personne ci dessous dénommée qui nous déclare:

Je suis directrice d'une crèche privée "Petits rêves" située aux Mureaux. Nous accueillons un enfant de 2 ans mais cela se passe mal avec sa mère [REDACTED] depuis son inscription.

Elle ne respecte pas le règlement et se fiche de tout. Dès qu'il y a un problème elle nous menace avec ses parents dont le père serait gendarme et la mère juriste.

Elle s'en est déjà prise à d'autres parents, le 09/06/22 en tenant des propos rascistes, mais aussi à nos professionnelles et cela devant les enfants.

Vendredi 10/06, elle est devenue hystérique et a beaucoup crié sur une de nos professionnelles, elle a exigé que je la remette à sa place en sa présence, ce que j'ai refusé. N'aimant pas cela, elle s'est mise à crier de plus belle. J'ai appelé ma hiérarchie qui est restée au téléphone avec moi et qui a tout entendu. Elle a appelé sa mère qui est venu avec un individu qui n'a pas bougé mais qui ne paraissait pas commode. La mère s'est également mise à crier. Elles étaient hors de la crèche mais la maman de l'enfant essayait d'entrer. Au bout d'un moment, voyant qu'elle ne se calmait pas malgré mes efforts et celle de ma hiérarchie pour prendre un rendez vous et en discuter tranquillement, j'ai appelé la police municipale qui est venue.

Je suis sortie de la crèche pour les accueillir et la dame et sa mère se sont approchées de moi en me pointant du doigt juste devant mon visage et en m'empêchant de retourner dans la crèche.

Les femmes sont finalement parties au bout d'une heure trente, aux horaires de fermeture de la crèche.

Nous avons pris la décision de radier l'enfant de notre crèche et redoutons la réaction de [REDACTED] lorsqu'elle l'apprendra.

Je n'ai rien à ajouter.

Déclaration faite à toute fin utile

La déclarante

L'APJ

Personnes Concernées :

Déclarant : [REDACTED]

Nom d'usage : [REDACTED]

Né(e) le : [REDACTED]

Nationalité : [REDACTED]

Demeurant : [REDACTED]

Téléphones : [REDACTED]

